

A Dzaoudzi, le 02/04/2018

Le Préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement :

1. confirme que le statut de département de Mayotte au sein de la République française, n'est en aucune manière remis en cause par le Gouvernement ;
2. s'engage à ce que la plate-forme d'union des revendications, qui lui a été remise ce jour, soit prise en compte pour l'élaboration du futur plan de développement de Mayotte qui sera présenté à la fin du mois d'avril notamment pour les politiques publiques relatives : au logement, à la santé, aux transports, au social et à l'éducation ;
3. affirme que la sécurité des Mahoraises et des Mahorais constitue la priorité de l'action de l'État et décide la mobilisation totale et immédiate des services de police et de gendarmerie ;
4. affirme que la lutte contre l'immigration clandestine est une priorité et sera intensifiée conformément aux engagements de la ministre des outre mer ;
5. s'engage à relancer l'ensemble des procédures relatives aux constructions illégales sur le département ;
6. confirme la tenue de rencontres thématiques avec les représentants de l'intersyndicale et des collectifs et à terme la tenue de comités de suivi afin de s'assurer de l'exécution des décisions.

Le Préfet de Mayotte,
Délégué du Gouvernement,



Dominique SORAIN